

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01488

Numéro SIREN : 851 314 336

Nom ou dénomination : 23-05

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt 14859

23-05

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : NICE (AM)
24 rue Paul Déroulède

En cours de constitution

PROCES VERBAL DE NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Madame Claire BATTINI, née le 28 août 1971 à Cagnes sur Mer, de nationalité française et domiciliée 24 rue Paul Déroulède - 06000 Nice,

Monsieur Vincent PENEDO, né le 18 octobre 1977 à Metz, de nationalité française et domicilié 126 ter avenue de la Californie – 06200 Nice

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société 23-05 pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

- Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Madame Claire BATTINI, née le 28 août 1971 à Cagnes sur Mer, de nationalité française et domiciliée 24 rue Paul Déroulède - 06000 Nice, pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Madame Claire BATTINI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

- Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts.

- Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Fait à Nice en quatre exemplaires

Le 16 mai 2019

Claire BATTINI
Lu et approuvé et
bon pour acceptation des fonctions de président

lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions
de président

Vincent PENEDO

